

ÉDITO

Des régressions inacceptables ! Une riposte indispensable !

Ce président, ce gouvernement et ses députés n'ont aucune limite : Macron se permet de discourir à l'ONU en tant que pourfendeur des inégalités⁽¹⁾ et défenseur des droits des travailleurs, tandis qu'en France sa politique se traduit par des cadeaux aux plus riches⁽²⁾, la mise à mal des services publics et de leurs agents, la lamination du droit du travail, l'attaque sur les prestations sociales (le fameux « *pognon de dingue* »), le plan Pauvreté bidon, des attaques sur les retraites. Le gouvernement, « bien » relayé par les médias, communique sur les 300 000 retraité.e.s à qui la hausse de la CSG serait finalement épargnée ; or, même le rapporteur général de la Commission des finances a calculé que jusqu'à 2020 la majorité des retraité.e.s ne verront pas la hausse de la CSG compensée par la disparition progressive de la taxe d'habitation : sur les 7 millions de foyers qui paient la CSG à taux plein, plus de 90 % seront perdants en 2018 (en moyenne de 380 euros) et 63 % en 2019 (en moyenne 400 euros). S'y ajoutent le gel des pensions et leur désindexation de l'inflation et on estime que sur la période 2013-2020 la pension annuelle des retraité.e.s aura perdu l'équivalent d'un mois ! Et cette attaque-là n'est pas seulement financière : d'une part, le vocabulaire utilisé est une insulte à nos vies professionnelles passées puisque le gouvernement essaie d'accréditer l'idée que nos pensions sont des aides sociales et non pas la continuation d'un salaire, acquise au titre de nos cotisations ; d'autre part, cette désindexation est assimilable à l'instauration rétroactive d'une retraite à points où 1 point = 1 euro, puisque le montant de la pension est modifiable au gré du gouvernement et n'est finalement plus garanti. **Si la désindexation devient la règle, le gouvernement aura les moyens de diminuer toutes les pensions, actuelles et futures, sans avoir besoin d'autre réforme !**

Le gouvernement prétend que ces purges sont nécessaires pour diminuer le chômage et mieux rémunérer le travail. Difficile à croire vu la captation croissante des richesses par le capital au détriment du travail. D'ailleurs, les pays donnés en exemple pour leur faible taux de chômage envoient des signaux inquiétants, qui montrent que cet indicateur, considéré seul et sans précaution⁽³⁾, est trompeur : on apprend que comme aux États-Unis déjà, l'espérance de vie diminue maintenant en Grande-Bretagne. Quant à la rémunération, elle est telle que par exemple un grand nombre d'Américains ne peuvent accéder aux soins médicaux.

Les mots sont continuellement détournés et toutes ces régressions sont faussement présentées comme des réformes novatrices ; elles font bien sûr mal à court terme, mais elles sont aussi porteuses de danger pour le lien social et la démocratie : on le constate avec la montée des populismes et des extrêmes droites.

Nous, retraité.e.s, devons nous organiser pour réagir collectivement, à chaque occasion, partout où nous le pouvons.

Participons, dans nos départements, à la journée d'action interprofessionnelle et intersyndicale du 9 octobre, aux côtés des actif/ve.s !

Participons aux manifestations du 18 octobre, à l'appel de quatorze syndicats et associations pour refuser la paupérisation des retraité.e.s, les attaques contre les systèmes de retraite et de santé ! ●

Hervé Lelourec

(1) L'an dernier, 82 % de la richesse créée dans le monde était possédée par le 1 % le plus riche de la population de la planète (source : Oxfam).

(2) 1 139 assujettis à l'ISF ont récupéré l'an dernier 1 000 euros par jour grâce au plafonnement (source : www.liberation.fr/france/2018/09/26/patrimoine-net-des-plus-fortunes-plus-de-1-000-milliards-d-euros_1681399).

(3) Il faut aussi considérer le nombre de travailleurs pauvres, la précarité (cf. les « contrats zéro heure » par exemple en Grande-Bretagne).

Plan Santé 2022, PLFSS 2019

Toujours l'austérité pour le service public de santé !

Deux documents importants pour le devenir de notre système de santé viennent d'être rendus publics par le gouvernement : le plan Santé 2022 et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 (PLFSS 2019).

Le plan Santé 2022, qui était présenté comme une réforme majeure du quinquennat, ne répond ni aux revendications des soignants ni aux besoins de la population. Partant du principe énoncé par Macron – « notre système ne souffre pas d'un manque de moyens » –, il n'annonce que 400 millions d'euros d'investissements en 2019 et quelques revalorisations salariales, notamment aux aides-soignants des Ehpad (lire l'analyse du SNESUP : www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/73380-snesup_mensuel_668.pdf).

Ces nouvelles annonces comme celle de cet été sur la fin du reste à charge pour les différentes prothèses posent la question de leur financement. Elles devraient avoir un impact sur le budget de la Sécurité sociale au moment où le ministre du Budget annonce l'équilibre des comptes de la Sécu pour 2019, omettant de dire que la Commission des comptes de la Sécu prévoit que le déficit replongera à 3 milliards d'euros l'an prochain.

Ce qui pèse dans ce budget, ce sont les exonérations de cotisations sociales consenties aux entreprises. Après la baisse le 1^{er} octobre de 1,45 % des cotisations sociales, au 1^{er} janvier 2019, ce sera la fin des cotisations sur les heures supplémentaires et la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Cice) en allègement de cotisations. C'est un cadeau de 20 milliards d'euros aux entreprises. C'est la Sécu qui en fera les frais car le gouvernement prévoit de revoir les modalités de compensation de ces exonérations pour im-

poser « une nouvelle répartition des relations entre l'État et la Sécurité sociale ».

Pour arriver aux 3,8 milliards d'euros « d'économies » qu'il a fixés, le gouvernement impose des coupes dans les dépenses de médicaments et d'actes médicaux, la baisse des indemnités journalières pour les arrêts de travail de courte durée et le développement de l'ambulatoire, « moins cher que les lits d'hospitalisation ».

Seule compensation annoncée, l'augmentation de 2,3 % à 2,5 % de l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie (Ondam) pour 2019 ne répondra pas aux besoins, car du fait de la démographie et du vieillissement, les dépenses naturelles de santé augmentent de 4,5 % par an. Les 400 millions d'euros supplémentaires concédés risquent donc de faire long feu face à une inflation à 2,3 % (fin août 2018) et au ralentissement de l'activité économique.

Autre annonce dans ce PLFSS 2019 : une augmentation de seulement 0,3 % des pensions de retraite alors que l'inflation frise les 2,3 %. Après avoir mis un terme à l'indexation sur les salaires, le gouvernement remet en cause l'indexation sur l'inflation. Rappelons que la FSU, avec le « groupe des 9 », revendique l'indexation sur les salaires qui vise à garantir un maintien du pouvoir d'achat des retraité.e.s pendant toute la durée de la retraite, fondant ainsi un pacte social qui lie les retraité.e.s au reste de la société.

Toutes ces mesures indiquent clairement la volonté gouvernementale d'infliger une nouvelle cure d'austérité à la Sécurité sociale. L'ensemble des Caisses nationales de Sécurité sociale a d'ailleurs refusé de donner un avis positif sur le PLFSS 2019. Les populations les plus fragiles, dont nombre de retraité.e.s., en seront victimes. ●

Jean Amar



Avec les retraité.e.s FSU sur les marchés de l'Essonne.

Plan Pauvreté de Macron : quand le cynisme le dispute à l'hypocrisie

Le tout saupoudré d'esbroufe

Petit rappel pour commencer : « *Les aides sociales coûtent un pognon de dingue* », selon notre cher président des riches. On lui répondra sans peine : pas autant que la suppression de l'ISF, la diminution programmée de l'IS, la suppression de l'« exit tax » et le remplacement du Cice par une réduction massive des cotisations patronales sur les bas salaires. Mais les aides sociales, nous expliquent alors Édouard Philippe et consorts, n'existent que pour compenser l'absence de ressources des plus pauvres (et ce sans contrepartie réelle, ce qui offusque notre président bien-pensant), alors que les aides aux plus riches vont « évidemment » se traduire par des créations d'emplois via des investissements productifs de la part des détenteurs de capitaux... Sauf que l'effet de financement de l'investissement via l'émission d'actions par les entreprises ne se produit qu'une fois (lors de l'émission de l'action). Ensuite, ces actions sont achetées/revendues sur le marché boursier. Sans autre effet que d'enrichir les spéculateurs (en 2015, l'émission d'actions pesait 0,3 % du total de la capitalisation boursière de la Bourse de Paris).

Bref, même si plus personne parmi les libéraux n'ose parler de « ruissellement », le fait est qu'ils (gouvernement, médias, économistes mainstream) y croient ou font semblant d'y croire encore tant ils ont besoin de justifier cette politique au service des plus riches (et les prébendes qu'ils perçoivent pour leurs services).

C'est à cet aune qu'il faut juger le plan dit « Pauvreté » du président Macron dont la véritable finalité est de jeter l'opprobre sur les « pauvres ».

Car, d'un côté Macron cogne sur les plus démunies (baisse des dotations aux communes entraînant inévitablement un rabetage des aides sociales et la baisse des dotations aux associations de solidarité ; augmentation de la CSG ; suppression massive des emplois aidés ; arrêt de l'indexation des pensions sur les prix ; réduction des allocations sociales ; réduction de l'APL...), et de l'autre, il instaure un « *revenu universel d'activité* » qui usurpe son titre et sa finalité en conditionnant son versement à un engagement (rechercher « *activement* » un emploi et ne pas refuser plus de deux offres). Comme si les millions de personnes privées d'emploi ne cherchaient pas inlassablement et – hélas ! – le plus souvent vainement à accéder à un marché de l'emploi toujours plus délabré. Mais ce qui importe à Macron n'est évidemment pas d'engager une vraie politique de création d'emplois. Ce qui importe à ses yeux, c'est de distiller toujours cette idée que les personnes privées d'emploi n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes et sont les seules responsables de leur situation. Moralisme bien-pensant des nantis : *nihil novi sub sole*.

Sans oublier que la vraie réponse au défi que pose pour les victimes la crise d'un système capitaliste de plus en plus financiarisé et éloigné de l'investissement productif n'est pas dans le versement d'une « allocation » (forme étatisée de la charité) toujours révisable et forcément conditionnelle mais bien dans la création d'emplois pérennes ayant pour contrepartie un salaire direct et indirect.

La politique macronienne est aux antipodes de notre conception d'une économie au service de toutes et tous, partageant équitablement le travail et les fruits de celui-ci. Voilà pourquoi nous condamnons ce plan qui se trompe sciemment de cible en visant les pauvres et non la pauvreté(*).

Jean-Marie Canu

(*) Sur l'état actuel de la pauvreté en France et sur la représentation qu'en ont les personnes concernées, voir le sondage Ipsos-Secours populaire 2018 : www.secourspopulaire.fr/pauvrete-precarite-pp.



« Migrants » : faire vivre le « principe de fraternité »

Condamné en 2017 à quatre mois de prison avec sursis pour aide à l'immigration clandestine, l'agriculteur solidaire des réfugiés Cédric Herrou⁽¹⁾ « a obtenu cet été une victoire emblématique : le Conseil constitutionnel a consacré pour la première fois le "principe de fraternité" [dans le] droit français, estimant qu'une aide désintéressée au "séjour irrégulier" des étrangers ne saurait être passible de poursuites ».

De ce fait, le champ du « délit de solidarité » inscrit dans le Ceseda⁽²⁾ (cf. loi Pasqua de 1993) a été réduit. Jusqu'à maintenant, tout citoyen apportant une aide bénévole à un étranger sans titre de séjour pouvait être poursuivi⁽³⁾ et lourdement condamné.

La question des « migrants » est au cœur des batailles des ONG des droits humains. Elles réclament un accueil digne des exilés ayant dû fuir leur pays. Ces réfugiés de fait sont le plus souvent en plein dénuement, exclus du gîte et du couvert, sans maîtrise des codes pour accéder aux rouages administratifs de l'Ofpra. En durcissant le Ceseda, la loi Collomb les expose à une plus grande précarité : faute de pièces attestant ce qui les a poussés à fuir, l'Ofpra les débouterait plus vite de leur demande d'asile, et la reconduite à la frontière sera plus expéditive.

En confiant à la Libye le rôle d'une brutale contention des « flux migratoires » et en misant sur la « pro-

cédures Dublin », les exécutifs des pays de l'Union européenne tentent d'endiguer les arrivées. Après leur sauvetage par l'*Aquarius* (SOS Méditerranée), désormais sans pavillon sous pression de l'Italie, les rescapés ayant fui la Libye sont tributaires d'un port de débarquement et les États européens se montrent très réticents à les accueillir.

Quant aux courants racistes et xénophobes, ils font de la surenchère pour bannir toute immigration, profèrent leur haine de l'étranger et courent derrière l'ultradroite, comme Éric Zemmour, stigmatiser de prénoms à consonance étrangère.

C'est pourquoi un collectif d'artistes a lancé un Appel⁽⁴⁾ visant à créer un « passeport culturel » au profit des étrangers en France, proclamant que la culture constitue une « arme d'intégration massive ».

Avec son secteur Droits & Libertés, le SNESUP, ses actif/ve.s et ses retraité.e.s, sont partie prenante de ce combat humaniste. ●

Gérard Lauton, MCF honoraire, coresponsable du secteur Droits & Libertés du SNESUP-FSU

(1) www.ledauphine.com/france-monde/2018/09/25/cedric-herrou-je-suis-regulierement-menace-de-mort.

(2) Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

(3) www.village-justice.com/articles/aide-entree-sejour-irreguliers-est-delit-solidarite,28650.html.

(4) www.france-terre-asile.org/accueil/actualites/lactualite-france-terre-dasile/migrants-un-collectif-d-artistes-lance-un-appel-a-creer-un-passeport-culturel.

Hommage à Jean-Yves Duyck

Quelques jours avant l'ouverture du colloque « Mai 68 et le SNESUP », à la préparation duquel il avait œuvré, Jean-Yves Duyck s'est éteint. Nous lui avons dédié ce colloque organisé le 19 juin 2018 dans les locaux des Archives nationales du monde du travail (ANMT), à Roubaix, en préalable au congrès d'étude du SNESUP. Jean-Yves avait été l'artisan de la remise d'archives du SNESUP (2^e remise en 2012, après classement en collaboration avec la Cité des mémoires étudiantes) et de celles de Guy Odent (2017) aux ANMT. Il participait, avec Danielle Tartakowsky et Michelle Lauton, au groupe « Histoire du SNESUP », voulant œuvrer à la valorisation de nos archives.

Professeur de sciences de gestion, Jean-Yves Duyck avait été membre de la Commission administrative du SNESUP. Il avait participé à la mise en place de listes d'union regroupant des syndiqué.e.s SGEN et SNESUP dans cette discipline, y compris chez les professeurs, avec un collègue élu en 2011. Il avait aussi été en charge de la gestion technique du siège du syndicat et des relations avec la copropriété. En 2013, il s'était élevé avec force contre la participation de l'université de La Rochelle à la promotion d'une pièce antisémite (lire le communiqué www.snesup.fr/vigilance-citoyenne-et-coup-d-arret-a-toute-forme-de-racisme-et-d-antisemitisme). ●

Michelle Lauton